

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Uzma Khamis Vanini, Delphine Wuest, Thomas Zogg, Laurence Corpataux, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jannick Frigenti Empana, Olivier Gurtner, Pierre Gauthier, Pierre de Boccard et Patricia Richard: «Pourquoi la Ville de Genève n'est-elle pas plus ambitieuse en matière d'arborisation et de végétalisation, en visant 50% d'ombrage pour 2050?»

Rapport de M. Amar Madani.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 17 avril 2019. La commission l'a traitée lors de ses séances des 3 et 24 septembre 2020, 15 avril, 6 mai et 24 juin 2021 sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten et M^{me} Jacqueline Roiz. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que nous remercions pour son excellent travail.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- malgré 1 million d'arbres sur le territoire du Canton et quelque 44 000 arbres sur le territoire de la Ville, Genève manque d'arbres, d'autant plus que la moitié de ceux-là se trouvent dans les forêts du canton, alors que la majeure partie des besoins se situe dans l'espace urbain;
- selon le rapport NOS-ARBRES¹ qui a été rendu récemment après deux ans d'étude, il serait vraisemblablement dans l'intérêt du bien-être de tous les habitants d'augmenter l'ombrage jusqu'à 25% – nous sommes actuellement à 21% –, au moins, d'ici à 2050. C'est un chiffre bien inférieur à celui de Boston, qui vise les 49% d'ici à 2020, Melbourne qui vise les 40% pour 2035 ou encore Lyon avec 30% en 2050;
- cette étude indique que «Les arbres à Genève contribuent principalement à la détente, à la connectivité biologique, à l'atténuation des îlots de chaleur et à l'épuration des microparticules dans l'air. Des indicateurs pour ces services ont été cartographiés, ce qui a permis d'identifier des zones «prioritaires»

¹ http://ge21.ch/application/files/1615/3692/8379/Rapport_final_SPM_20180910_HD.pdf

pour la plantation de futurs arbres. Ces surfaces se retrouvent dans toutes les communes mais surtout dans les quartiers de Plainpalais-Jonction, des Pâquis et dans le périmètre du projet Praille-Acacias-Vernets»;

- l'étude nous dit encore qu'«il faut privilégier les grands arbres, qui contribuent de manière disproportionnée au bien-être humain. Leur coût de gestion annualisé ainsi que leur coût par unité de bien-être sont plus faibles que pour des petits arbres. En grandissant, les arbres augmentent leur surface foliaire et interceptent de plus en plus de micropolluants. Des arbres de plus de 20 m de hauteur sont particulièrement efficaces pour atténuer les îlots de chaleur et sont appréciés pour leur valeur patrimoniale. En d'autres termes, si un arbre est coupé avant 20 ans, il aura coûté plus au contribuable que ce qu'il aura rapporté concernant le bien-être»;
 - pour ce faire, il faut donc laisser aux arbres le temps de se développer et les entretenir au mieux pour qu'ils vivent le plus longtemps possible, au lieu de les couper pour des raisons toujours évidentes selon les magistrats en charge à la Ville comme au Canton;
 - suite à une question concernant les coupes d'arbres en Ville de ces dernières années, et en reprenant les dires du chef du SEVE, M. Pagani nous a expliqué récemment en commission que «les jeunes arbres produisent davantage d'oxygène que les vieux. (!!?) Que si la Ville donne l'impression de couper des arbres, c'est parce que dans le passé un autre magistrat qui était en charge de leur entretien avait refusé de couper les moins bien portants. Le résultat est qu'ils ont atteint un degré de dégradation qui n'était pas soutenable»;
 - comme nous l'a encore récemment dit M. Barazzone au sujet du réchauffement climatique, dans moins de 30 ans nous aurons un climat analogue à celui dans le sud de l'Europe et il faudra adapter les espèces;
 - on plante chaque année des arbres, et selon les recommandations de l'enquête, lorsque c'est possible «il faudrait planter des arbres qui ont le potentiel d'atteindre au moins 20 m de hauteur. Laisser les arbres en place aussi longtemps que possible car typiquement un arbre génère un surplus net (en valeur de services rendus) seulement 10 à 20 ans après sa plantation»;
- les recommandations de l'enquête proposent:
- d'«offrir des incitations pour planter des arbres sur le foncier privé»;
 - de «mieux considérer et inclure les arbres dans la planification de quartier et du territoire (PLQ, concours d'architecture, zones industrielles); maintenir la diversité taxinomique des espèces en choisissant des espèces avec une fréquence dans la commune inférieure à 5%»;
 - d'«expérimenter avec des sous-espèces et espèces d'autres régions voisines et méridionales»;

- de «créer des plantations d’arbres de tailles variées avec une hétérogénéité de structure pour produire un large éventail de services écosystémiques qui contribuent au bien-être»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’être plus ambitieux en matière d’arborisation et de végétalisation et de viser 50% d’ombrage pour 2050.

Séance du 3 septembre 2020

Audition de M^{me} Laurence Corpataux, motionnaire

M^{me} Corpataux informe qu’elle a préparé cette audition avec la première motionnaire, M^{me} Arlotti.

M^{me} Corpataux rappelle que des changements de politique au niveau du Service des espaces verts (SEVE) ont eu lieu suite aux élections, notamment avec la nouvelle idée de remplacer tout arbre coupé par trois autres. D’autre part, l’administration veut arriver à 30% de zones ombragées d’ici à 2030. Cela demande de planter 400 arbres par an. La végétalisation pour lutter contre les chaleurs extrêmes en ville est efficace, d’autant plus en cette période de changement climatique. Elle l’illustre par les inondations de l’année passée et la tempête du mois d’août dernier. Les arbres permettent notamment une diminution de la chaleur de sept à huit degrés. Une autre mesure pouvant être envisagée est le débétonnage du sol. Cette motion, déposée en 2018, n’est constituée que d’une invite relativement généraliste et demande à être complétée. Pour arriver à une hausse importante de l’ombre en Ville de Genève, il faut des mesures mixtes concernant tant le domaine public que privé.

Pour ce qui est des zones d’ombre, il est essentiel d’augmenter le nombre d’arbres et de sauver les arbres préexistants. La stratégie 2030 du nouveau magistrat est de remplacer un arbre coupé par trois arbres. Cela nécessite que l’on octroie au SEVE des crédits suffisants pour planter et entretenir les plantations. L’orage du 13 août a signifié la coupe d’une centaine d’arbres, ce qui devrait demander la plantation de 500-600 arbres supplémentaires sur 2020 compte tenu de coupes effectuées préalablement. Les coupes seront désormais beaucoup moins fréquentes, avec une moyenne annuelle de 100 à 200 coupes. Pour maintenir en bonne santé les arbres, il faut bien analyser les nouvelles mesures mises en place, par exemple des moutons avaient été placés pour brouter l’herbe de manière écologique, mais cela avait pu causer un piétinement des racines, ce qui pousse à se questionner sur la pertinence de la méthode choisie. Il faut également se questionner sur l’abattage d’arbres centenaires et en bonne santé, comme au futur parking des Clés de Rive. Au niveau des zones privées, M^{me} Corpataux

note que les propriétaires privés doivent aujourd’hui effectuer une demande pour abattre un arbre. Si cette demande est acceptée, les propriétaires peuvent soit remplacer l’arbre, soit payer une taxe (cf.OCAN, directive valeur compensatoire arbres abattus, annexe 3), ce qui n’est pas assez incitatif selon la motionnaire. Le Canton a décidé que le coefficient de cette taxe serait cependant augmenté. D’autre part, il faut noter que les recettes de cette taxe atterrissent dans un fonds cantonal, mais qu’aucune rétrocession n’est faite aux communes concernées.

Le dégrappage, soit le débétonnage des zones urbaines, serait un développement bénéfique, mais il est actuellement limité par un manque de ressources. Lorsque l’on retire le béton, il faut se demander si l’on veut revégétaliser la ville ou laisser la nature reprendre ses droits, comme cela se fait actuellement dans certains parcs. La végétalisation des toitures et des façades peut aussi être envisagée. Végétaliser une toiture ferait diminuer d’environ sept degrés la température dans les logements concernés. Développer les pergolas sur les bâtiments peu élevés permet également de projeter de l’ombre dans les rues. Une collaboration doit d’autre part être menée avec les acteurs privés, par exemple avec des subventions et un guide à l’usage des propriétaires privés comme le propose la Ville de Lausanne.

M^{me} Corpataux invite les commissaires à regarder sur YouTube un colloque international ayant eu lieu à Mons sur le thème de la végétalisation des villes: [histoiresd’arbres.be](https://www.youtube.com/watch?v=...).

Pour terminer, M^{me} Corpataux fait les propositions suivantes: augmentation des ressources humaines, prendre langue avec le Canton pour modification des directives de l’OCAN, incitation du privé à planter des arbres grâce à des subventions et à la mise à disposition d’un guide, végétalisation des toits et renforcement du SEVE.

Questions des commissaires

Un commissaire trouve cette motion intéressante, mais se demande si ce projet n’est pas quelque peu compliqué. Dans le cadre de certains projets, il y a une nécessité d’abattre des arbres, par exemple dans le cas de la Cité de la musique. Il se demande si une politique de non-abattage ne risquerait pas de mettre à mal certains projets. D’autre part, des arbres tomberont toujours malades ou seront toujours arrachés par des tempêtes. M^{me} Corpataux note qu’il est évident que certains arbres doivent encore être abattus pour des raisons de sécurité. Limiter la coupe des arbres signifie avant tout modifier le mode de réflexion et non pas la stopper.

Une commissaire note que l’intention de cette motion est certes dans l’air du temps, mais se questionne sur la faisabilité de ces propositions. Le SEVE est aujourd’hui sous l’égide de M. Gomez et elle note que l’entendre serait intéres-

sant. Elle trouve intéressant le focus mis sur les espèces d'arbres. Entendre le directeur du Jardin botanique serait aussi intéressant pour pouvoir obtenir des informations sur les espèces qu'il serait possible de favoriser. Le président note qu'il serait même intéressant d'entendre M. Gomez au Jardin botanique. La commissaire note que la question de l'humidité et de l'ensoleillement devrait être prise en compte dans le choix des arbres. M^{me} Corpataux rappelle que la Ville a établi un «plan stratégique de végétalisation en ville» par secteurs, qui se base sur quatre critères: équilibrer, augmenter, diversifier et servir.

Le président note que la végétalisation est effectivement une solution efficace face aux vagues de chaleur l'été et se demande s'il ne serait pas aussi possible d'installer des tentures au-dessus de certaines rues où installer des arbres n'est pas possible ou de peindre les routes en couleur pour diminuer la captation de chaleur comme cela se fait déjà ailleurs. Le président rappelle que le Conseil municipal va être de nouveau saisi pour traiter une demande d'abattage d'arbres au Seujet, afin de faire passer des conduites sans être gêné par les racines. Or, rien ne pourra avancer si ces arbres ne sont pas abattus, à moins que l'industriel en charge déplace les conduites. Or, cela forcera les consommateurs à payer plus cher l'eau pour amortir ces travaux. Le président se demande si les motionnaires sont prêts à assumer devant la population ce type de conséquences. M^{me} Corpataux note cependant que les SIG comptent parmi les acteurs qui coupent beaucoup d'arbres sur le canton. La motionnaire rappelle qu'il n'y a pas en Suisse de compteurs d'eau, un dispositif qui inciterait peut-être aussi les utilisateurs à moins consommer. Il faudrait cependant poser ces questions d'ordre politique à M. Gomez.

Le président souhaite savoir quelles suites les membres de la commission veulent donner à cette motion. Un commissaire propose d'auditionner M. Gomez pour connaître sa stratégie concernant la végétalisation en ville. Un autre commissaire note qu'il serait préférable de procéder à cette audition au Jardin botanique. Le président note qu'il serait aussi possible d'aller visiter le SEVE. Une commissaire socialiste note que son groupe soutient la proposition des Verts.

Séance du 24 septembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez rappelle que la Ville de Genève aurait actuellement 21% de zones ombragées sur sa surface. L'objectif du CA est d'augmenter d'un tiers ces zones, et de passer de 21 à 30% d'ici à dix ans. Cette motion demande 50% de zones d'ombrage, ce qui suscite un nombre conséquent de difficultés. Les villes citées

dans la motion sont relativement différentes de la Ville de Genève, qui ne possède par exemple aucune zone forestière importante. Le magistrat invite également à se méfier des effets d’annonce.

Augmenter d’un tiers suppose d’arboriser de manière intensive les parcs, alors que la Ville souhaiterait plutôt arboriser les quartiers à forte densité. Or, cela suppose de retirer le goudron et le béton de ces quartiers, qui abritent souvent des conduites et des gaines, ce qui nécessite là encore des travaux ambitieux et coûteux. M. Gomez note que les 50% de zones ombragées demandés par cette motion sont peut-être trop ambitieux.

M. Oertli note qu’il faut avant tout regarder comment le degré de couverture est calculé. La Ville travaille actuellement avec les services du Canton pour développer une technique commune, qui exploite des photos aériennes à haute résolution. Cette technique permet d’identifier à la fois la superficie couverte de végétation mais aussi son volume. M. Oertli souligne l’importance d’adopter une mesure commune à l’échelle du canton. Les chiffres de couverture actuellement annoncés sont des calculs plutôt grossiers, qui doivent être affinés. Le SEVE a engagé un stagiaire pour développer cette technique (LiDAR) qui devrait être mise en place d’ici à l’année prochaine.

M. Oertli constate que les villes citées dans la motion présentent des morphologies très différentes de celle de la Ville de Genève, qui ne possède pas d’arrière-pays, alors que les villes de Lausanne et Zurich disposent d’importantes zones de forêt. Viser 50% de zones ombragées serait d’ailleurs contre-productif, puisque cela reviendrait à rendre la ville moins dense et ne plus construire à la campagne, alors que l’objectif est plutôt de densifier la ville pour préserver les campagnes. M. Oertli note que l’incitation auprès des propriétaires privés pour planter des arbres est une bonne idée; la motion demande aussi un mélange d’essences, et il explique que le SEVE pratique ces mélanges depuis longtemps, en plantant notamment des essences du Sud, qui sont plus résistantes face au changement climatique.

Questions des commissaires

Une commissaire revient sur la question de la diversité taxinomique, mentionnée dans les considérants, et note que mettre l’accent sur la diversité est essentiel, et ce dès le plus jeune âge. M. Oertli note qu’il s’agit surtout d’une garantie, certaines essences pouvant rencontrer des difficultés d’adaptation sur le long terme. La diversité des espèces permet de préserver le patrimoine arboré de la Ville. La commissaire revient sur l’idée de la végétalisation des toits et souhaite savoir si la Ville y réfléchit. M. Oertli répond que le SEVE est moins concerné par cette question, mais note que la question est désormais abordée lors de chaque nouvelle

construction. Le président intervient pour rappeler que la commission des travaux et des constructions (CTC) s'est régulièrement penchée sur cette question, malgré les difficultés rencontrées pour végétaliser certains toits. M. Gomez précise que le CA est sensible à cette question et souhaite que la végétalisation soit promue lors de chaque nouvelle construction. M. Oertli note que l'achat d'arbres pour les propriétaires privés est relativement bon marché, tant que l'on peut compter sur un entretien de leur part.

A une question d'un commissaire au sujet des toiles tendues dans les espaces où la plantation d'arbres n'est pas possible. M. Oertli répond qu'il s'agit là d'une question importante, et note par ailleurs que tous les trottoirs sont presque impropres à la plantation, ce qui nécessitera un réaménagement de l'espace public à terme. Le SEVE est conscient de cette problématique, qui va occuper la Ville pendant encore très longtemps, à savoir déplacer des réseaux lorsque cela est possible, afin de pouvoir planter des arbres. Pour ce qui est des toiles tendues, M. Gomez répond qu'un test a été fait sur la pataugeoire du parc Bertrand, et que malgré le prix, la Ville a décidé de reconduire l'expérience l'été prochain. Cela pourra aussi être envisagé sur certaines places où la végétalisation est impossible.

A une question d'un commissaire sur l'existence d'un plan d'action concernant la végétalisation en Ville, M. Gomez répond que ce plan est disponible sur le site de la Ville.

La même commissaire souhaite savoir si des problèmes sont rencontrés avec des plantes invasives. M. Oertli répond qu'il y a globalement peu de problèmes, mais dès que des problèmes sont rencontrés avec ces espèces invasives, les équipes du SEVE les surveillent étroitement et les arrachent rapidement.

A une question d'un commissaire au sujet du volume de terre soulevé lors des constructions, M. Oertli donne l'exemple du parc Hentsch qui possède un sol peu adapté, et note que les nouveaux arbres seront plantés sur des buttes. Cependant, le problème est assez rarement rencontré sur l'espace public. Le même commissaire prend l'exemple d'une place bétonnée, et souhaite savoir si une profondeur de 1m50 suffit pour créer des espaces plantés sans entrer en conflit avec d'éventuelles constructions souterraines, telles que des garages. M. Oertli répond que cela suffit en général. M. Gomez rappelle que l'on reproche souvent à la Ville de planter de trop petits arbres. Or, plus un arbre est petit, mieux cet arbre poussera. Le magistrat comprend la difficulté de voir de vieux arbres remplacés par de petits arbres, mais insiste sur la nécessité de ces petits arbres jeunes, même s'il continue ponctuellement de planter de grands arbres à des endroits stratégiques. M. Oertli note aussi le non-sens écologique de transporter ces immenses arbres avec des tonnes de terre par camion.

Un commissaire évoque la difficulté d'atteindre l'objectif de cette motion, au vu de la morphologie urbaine de Genève. Il souhaite savoir quel serait l'objectif

réaliste pour 2050. M. Oertli répond que l'espace public va changer d'ici à 2050. Par exemple, le SEVE a l'intention de ne plus tailler les platanes dans les zones où cela est possible. Il est nécessaire de travailler sur tous les niveaux. Cependant, M. Oertli note que même un objectif de 30% sera une tâche ardue. M. Gomez précise qu'il est difficile d'estimer le pourcentage que la Ville aura atteint en 2050, mais qu'il faut de toute manière prendre en compte les modifications que l'espace public va connaître durant les trente prochaines années. M. Gomez constate que les premières mesures sont les plus faciles, mais ce sont souvent les derniers pourcentages qui sont les plus difficiles à atteindre. Il est donc difficile de fixer un pourcentage aujourd'hui.

M. Gomez note que son propos peut paraître sceptique, mais qu'il indique surtout une volonté. La Ville ne veut pas tomber dans les effets d'annonce, et préfère mener une politique plus réaliste, tout en continuant de redoubler ses efforts pour atteindre une arborisation plus élevée.

Un commissaire constate que cet objectif de 30% est trop élevé, et qu'il est surtout rendu inatteignable par la nature même de la Ville qui est très dense. Il souhaite savoir si une réflexion est menée pour revégétaliser des places qui l'étaient par le passé. M. Gomez répond qu'il est effectivement important de mener une réflexion sur un certain nombre de places et de boulevards, qui pourraient devenir des squares plus agréables pour la population au lieu de lieux de circulations. M. Gomez rappelle le débat qui a animé le Conseil municipal au sujet de la place des Augustins. La même réflexion est menée par rapport à d'autres places, comme la place de la Synagogue, qui a été rendue piétonne.

Le président revient sur le plan du magistrat de planter 200 arbres l'année prochaine, et se demande s'il n'y a pas un risque de trop arboriser les parcs de la Ville, quitte à perdre certains lieux de prélassement pour la population. M. Gomez répond que les pics de chaleur restent un problème, et que malgré un nombre supplémentaire d'arbres dans les parcs, il faudra commencer à arboriser des zones plus urbaines. Cependant, cette végétalisation des zones plus denses restera difficile et compliquera l'objectif de 30 ou 50% de zones ombragées. L'autre difficulté rencontrée est celle des tempêtes de plus en plus fréquentes, qui nécessitent de couper un grand nombre d'arbres à chaque fois. L'objectif de la Ville de remplacer chaque arbre coupé par trois nouveaux s'inscrit dans cette logique, mais ne se concentrera pas uniquement sur les parcs. M. Oertli précise que le nombre d'arbres plantés était toujours inférieur au nombre d'arbres abattus. Il est cependant possible d'inverser cette tendance, et ce même dans les parcs où cela fait sens, comme au parc Trembley où un réel potentiel existe. Il y aura donc désormais plus d'arbres dans les parcs, mais certaines limites ne pourront pas être franchies. Le président souhaite également savoir si la piste de la peinture au sol est envisagée pour limiter les hausses de température. M. Gomez note qu'il s'agit d'une solution relativement coûteuse et peu pérenne, qui ne résou-

drait pas la problématique des pics de chaleur, contrairement à l’arborisation de l’espace public.

Une commissaire constate que l’on voit dans certaines villes des parkings avec des carrés de béton végétalisés. M. Oertli note que cela existe à certains endroits en ville, mais que la Ville tente de ne pas compacter le sol autour des arbres. La végétalisation des pieds d’arbre a par exemple été relativement peu fructueuse au boulevard Carl-Vogt.

Un commissaire vert note que son groupe souhaite auditionner M^{me} Perler pour voir comment l’arborisation est envisagée par son département. Cette demande d’audition est acceptée à l’unanimité par la commission. Un commissaire demande si la Ville a des compétences pour offrir des déductions fiscales aux propriétaires privés. Le président répond qu’il s’agit là d’une compétence cantonale.

Séance du 15 avril 2021

Audition par visioconférence de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M^{me} Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d’urbanisme

M^{me} Perler entame sa présentation en rappelant que, outre le plan de végétalisation adopté par le précédent Conseil administratif, dès son arrivée au département, elle a retenu tout nouveau projet lui étant soumis pour examiner des possibilités de végétalisation, quelle que soit la manière, par de la plantation, de la végétalisation de toiture, de l’édification d’édicules, etc. M^{me} Perler donne l’exemple de l’ancien kiosque Terre des Enfants, qui devrait être transformé en vestiaire pour la Voirie, projet déjà lancé pour lequel elle a demandé une modification afin de végétaliser la toiture. Un parc se situant autour, les services de M. Gomez y ont également planté des arbres. Une double piste cyclable bidirectionnelle sur le quai Wilson sera végétalisée de manière à ce que les arbres puissent avoir un accès direct à l’eau afin de ne pas avoir à les arroser. Concernant les pistes Covid pérennisées, des aménagements végétaux seront faits, par exemple sur l’avenue du Mail, qui sera requalifiée entre la place du Cirque et Uni-Mail, une initiative qui apportera de la fraîcheur et de la végétalisation. Dans le cadre de travaux à la rue de Carouge, la Ville en a profité pour mettre en place un concept végétalisé, qui sera aussi appliqué à la rue de Montchoisy et à la rue Dancet. Au niveau du PAV, la zone autour de l’Arve sera requalifiée pour atténuer l’effet de la densité du quartier, notamment en amenant des continuités de couloirs végétalisés pour favoriser la biodiversité.

Enfin, de nouveaux abribus végétalisés sont en cours d’étude. Dans le cadre de son département, M^{me} Perler rappelle qu’elle souhaite également éviter les

abattages inutiles d'arbres, comme certains ont pu être octroyés trop souvent par le passé. Les services du département ont d'ores et déjà pu éviter l'abattage de certains arbres; ils adhèrent à la politique de la magistrate, et sont désormais particulièrement attentifs aux projets menés par des promoteurs privés sur le territoire de la Ville, notamment en menant des discussions pour intégrer ces éléments. La Ville arrive désormais à faire modifier certains projets, même si certains recours sont actuellement pendants au tribunal, notamment dans le cadre de litiges concernant des autorisations données par le Canton pour des parcelles situées sur le territoire municipal. Depuis l'arrivée du nouveau Conseil administratif, un grand nombre de projets sont donc arrivés sur la table, toujours avec le souci d'être en adéquation avec les mesures climatiques.

Concernant la motion étudiée ce soir, qui demande 50% d'ombrage en Ville d'ici à 2050, M^{me} Perler rappelle qu'une telle demande est compliquée, l'invite proposée étant très générale. Il est certes théoriquement possible de viser 50% d'ombrage d'ici à 2050, mais il faut se questionner sur les endroits où vont se concentrer ces 50%. Il est ainsi possible de planter plus d'arbres dans les parcs, mais cela ne résoudrait pas le problème des flots de fraîcheur dans les quartiers, tout en posant des problèmes paysagers et de préservation d'espaces libres. Certains quartiers en ville sont très fortement urbanisés, comme les Pâquis, tandis que d'autres sont bien plus végétalisés. Le département doit faire face à la présence de réseaux de tuyaux sous les trottoirs de la Ville, ce qui rend la tâche d'autant plus complexe. Il est inimaginable de déplacer tout le réseau, que ce soit financièrement ou logistiquement. Il est donc surtout possible d'agir ponctuellement, lors de travaux sur le réseau, en déplaçant ces tuyaux sous la route pour planter de la végétalisation sur les trottoirs.

M^{me} Vasiljevic Menoud rappelle que la végétalisation, et plus particulièrement la question de l'arborisation, sont des sujets pris en compte dans la planification de la Ville depuis un certain nombre d'années. La Ville a établi suite à l'étude «Nos Arbres» un plan stratégique de végétalisation pour 2030, un plan qui vise à maintenir la surface verte par habitant pour l'horizon 2030, à savoir environ quinze mètres carrés, ce qui va au-delà des préconisations de l'OMS. La Ville s'attend à une augmentation du nombre d'habitants sur son territoire et souhaite continuer à assurer cette surface pour les nouveaux arrivants. L'étude «Nos Arbres» note que la Ville et le canton présentent le même taux d'ombrage actuellement, à savoir 21%. L'objectif de 25% prévu dans cette étude est repris dans le plan stratégique de végétalisation, et ce aussi bien à l'échelle du canton que des communes. Pour atteindre cet objectif, l'étude «Nos Arbres» préconise de moins tailler les arbres afin qu'ils puissent continuer de croître et de planter annuellement quatre-vingts nouveaux arbres et vingt très grands arbres, soit cent nouveaux arbres par an par commune. Cette étude recommandait également d'augmenter les incitations pour la plantation d'arbres sur le foncier privé, de

mieux considérer les arbres dans les PLQ et de créer des plantations d'arbres de grandeurs variées.

Ce plan stratégique est disponible sur le site de la Ville depuis son adoption par le Conseil administratif, et est valable pour toute l'administration. Il se fixe pour objectifs d'accompagner la densification urbaine par des projets de végétalisation, de renforcer le maillage vert existant, un maillage historiquement très important, et de développer la nature en Ville. Il est prévu par le Conseil administratif, dans son programme de législature, que ces 25% d'ombrage soient montés à 30%. Concernant l'objectif de préservation des arbres existants, M^{me} Vasiljevic Menoud précise que chaque PLQ initié par la Ville comprend une charte sur les espaces verts. Il est prévu de maintenir et de renforcer ces arbres, via des recommandations précises, comme le non-terrassement ou la non-imperméabilisation des sols. Concernant l'augmentation du taux de couverture arborée sur le territoire communal, le rythme de plantation dans les parcs a été augmenté, en parallèle des projets menés sur le domaine public. Cette volonté d'en faire plus est associée à une mise à jour du plan stratégique de végétalisation. Passer d'un objectif de 25% à 30% impose d'identifier les lieux prioritaires et d'intégrer au fur et à mesure des projets que l'on ne connaît pas encore à cette planification. Planter plus d'arbres exigera aussi de faire des choix, comme le déplacement des réseaux souterrains, lorsque cela est envisageable, ou encore la suppression de places de stationnement. Enfin, la Ville souhaite encourager les initiatives privées, en incitant les habitants vivant autour de jardins collectifs à planter des arbres, avec l'accompagnement de la commune et des Conservatoire et jardin botaniques.

Questions des commissaires

Un commissaire rappelle que cette motion est antérieure à l'arrivée de la magistrate au département, et note qu'un certain nombre de mesures ont été prises depuis. Il aimerait savoir comment l'ombrage est mesuré sur le territoire de la Ville. Il se demande également si cette motion est encore d'actualité, puisqu'une partie de ses demandes ont d'ores et déjà été mises en œuvre par le nouveau Conseil administratif. M^{me} Vasiljevic Menoud répond que la mesure de l'ombrage est un travail technique, mené par l'HEPIA et les Conservatoire et jardin botaniques à partir de photos précises du territoire. Concrètement, la surface du territoire est rapportée à la surface des couronnes des arbres, ce qui donne ce pourcentage de 21%. Il est en revanche encore difficile de dire comment l'on arrive à 30%, un certain nombre de calculs devant encore être faits. M^{me} Perler note, concernant la deuxième question du commissaire, que l'objectif du Conseil administratif est avant tout d'avoir une végétation et une végétalisation raisonnées, et d'avoir une plus-value dans les quartiers, tant au niveau paysager qu'au niveau du bien-être de la population, surtout au vu des étés caniculaires dont souffre désormais la Ville.

M^{me} Perler rappelle que Genève s’inscrit dans un bassin de vie commun, et que ce bassin de vie est une sorte de grand jardin, avec un taux élevé de végétalisation. Concevoir des aménagements nécessite donc de se questionner sur les lieux qui présentent des besoins accrus de végétalisation, où la verdure ne va pas de soi. M^{me} Perler donne l’exemple de la place Dorcière où la végétalisation n’est pas si simple, un grand nombre de vérifications devant être faites en amont, ce qui retarde le processus. La place peut cependant être végétalisée d’une autre manière en attendant que ces vérifications soient faites. L’augmentation du taux de couverture souhaitée est un objectif ambitieux, certes, mais M^{me} Perler rappelle que ces efforts sont nécessaires et répondent à une demande de la population. Cependant, au lieu de se concentrer uniquement sur l’atteinte d’un objectif de 50%, objectif qui demande un grand nombre de calculs, la magistrate préfère que ses services se concentrent sur des projets plus avancés.

Un commissaire aimerait savoir si le Conseil administratif s’est fixé un objectif de végétalisation pour cette législature, et si oui, dans quels quartiers. M^{me} Perler répond que dans son programme de législature, le Conseil administratif réaffirme son objectif de 30% de végétalisation d’ici à 2025. D’autre part, la magistrate a fait envoyer au Conseil municipal sa feuille de route pour le département, qui indique ses objectifs pour cette législature en matière de transition écologique. La magistrate invite la commission à regarder le nombre de projets en cours, liés à l’aménagement de la Ville, et ce en concertation avec le SEVE (DFEL). Les services sont en contact plusieurs fois par semaine pour travailler de manière concertée sur différents projets. Concernant la deuxième partie de la question, il n’existe pas de plans spécifiques par quartiers, mais en fonction des demandes des associations citoyennes, il serait possible d’identifier certains quartiers en déficit de végétalisation, comme les Pâquis ou la Jonction, quartier concerné par le futur projet de parc Pointe de la Jonction en concertation avec les services de M. Gomez et de M^{me} Barbey-Chappuis. Cependant, M^{me} Perler ne dispose pas de budget dédié dans son département pour végétaliser de manière rapide une zone précise et doit venir vers le Conseil municipal pour lancer un nouvel investissement.

Un commissaire rappelle que la magistrate a mentionné le déficit d’arborisation de certains quartiers, à l’instar des Pâquis, et se demande s’il ne serait pas possible d’envisager d’autres solutions, en dehors de la végétalisation, pour créer des îlots de fraîcheur, comme des toiles tendues au-dessus de certaines places ou de certaines rues. M^{me} Vasiljevic Menoud répond qu’il n’est pas possible de planter des arbres supplémentaires partout, en fonction, par exemple, des réseaux souterrains. Elle note qu’une collaboration se fait avec l’HEPIA et le Service du médecin cantonal pour développer un prototype de toile tendue, un projet qui s’inscrit dans la stratégie climat du Conseil administratif. M^{me} Perler rappelle qu’augmenter le taux d’arborisation ne suffit effectivement pas toujours pour

rafraîchir une ville et que d'autres dispositifs doivent être envisagés. Plusieurs prototypes sont en cours de développement pour tenter de remédier à cette problématique.

Un commissaire revient sur le cas de la place des Augustins, où une partie des habitants n'était pas satisfaite de la nature des travaux qui ne laissaient pas suffisamment de place à la végétalisation, et souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui. M^{me} Perler rappelle que ce projet avait déjà démarré lors de son arrivée au département. Avant les travaux, cette place n'était pas un lieu incitant à la flânerie. Cependant, le réaménagement de la place doit répondre à plusieurs exigences, en raison du fort passage des transports publics et de la présence d'un centre de formation à proximité. Les images de synthèse présentées avaient effectivement fortement déplu et suscité beaucoup de réactions. M^{me} Perler propose de laisser vivre cette place et d'attendre que le quartier se l'approprie afin de mettre en lumière ses multiples usages pour ensuite procéder à d'éventuelles modifications. Il est certes toujours possible de faire mieux, mais la magistrate note que les derniers retours faisaient plutôt état d'un enthousiasme de la part des habitants du quartier vis-à-vis de cette place.

Une commissaire se demande si la combinaison des politiques de lutte contre les îlots de chaleur de la Ville et du Canton pourrait suffire pour atteindre cette augmentation du taux d'ombrage. M^{me} Perler répond que le Canton a identifié avec une cartographie assez complexe les îlots de chaleur. Il s'agit par la suite de définir une stratégie pour rafraîchir ces îlots, qui ne sont par ailleurs pas toujours des zones très bétonnées. Pour s'approcher des 50%, il faut réfléchir à la manière dont on calcule le taux d'ombrage. D'autre part, il est toujours plus facile de partir d'un endroit où tout est à faire, même si cela ne signifie pas nécessairement que cela rafraîchira efficacement cette zone. Par exemple, planter trente peupliers ne donnera peut-être pas beaucoup d'ombre. Il est donc difficile de savoir si la combinaison de ces deux politiques permettra d'atteindre les 50% d'ombrage.

Séance du 6 mai 2021

Un commissaire Vert rappelle que son groupe souhaite déposer plusieurs amendements pour cette motion. Le groupe propose les nouvelles invites suivantes:

- [le Conseil municipal demande au Conseil administratif] de prendre contact avec le Conseil d'État afin d'identifier les mesures pouvant permettre d'atteindre cet objectif et de s'accorder pour leur mise en application dans les meilleurs délais;
- d'encourager les propriétaires privés par les manières qu'il jugera appropriées d'arboriser et de végétaliser davantage les espaces privés qui le permettent;

- de tester des solutions innovantes et durables pour améliorer l’ombrage lorsque la plantation n’est pas possible.

Un commissaire trouve que ces amendements ne sont pas dénués d’intérêt et changent passablement le sens de la motion. Il proposerait de ne pas passer au vote ce soir et d’entendre la position du Canton notamment. Le président estime qu’il faudrait peut-être laisser du temps aux groupes pour réfléchir à cette nouvelle orientation. Une commissaire rappelle que le vote de cette motion a déjà été repoussé plusieurs fois. Le président répond que ces amendements changeant substantiellement, un temps de réflexion serait nécessaire.

La commission accepte de reporter le vote de cette motion par 13 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 Verts, 2 S, 1 EàG) contre 2 non (S).

Séance du 24 juin 2021

La présidente rappelle qu’il ne restait qu’à voter sur les propositions d’amendement lancées par le groupe des Verts. Un représentant des Verts souhaiterait préciser le but de ces amendements. Les trois amendements formulés s’ajoutent à la première invite, pour donner de la matière à cet objectif d’ombrage: «renforcer la collaboration avec les autorités cantonales, mettre en œuvre des encouragements pour les propriétaires privés, proposer des solutions innovantes pour augmenter l’ombrage lorsque la plantation n’est pas possible».

Un commissaire du Parti libéral-radical précise que son groupe ne votera pas cette motion en l’état, et propose l’amendement suivant: «que le Conseil administratif étudie systématiquement la déviation des réseaux dans le cadre de travaux afin de libérer de l’espace en sous-sol pour le système racinaire des grands arbres».

Un commissaire Vert souhaite savoir si le Parti libéral-radical soutiendra la motion amendée si son amendement est aussi soutenu. Le commissaire du Parti libéral-radical affirme que son groupe soutiendra la motion amendée si son amendement est également accepté.

Votes

La commission passe au vote concernant le premier amendement des Verts, qui est accepté à l’unanimité.

La commission passe au vote concernant le deuxième amendement des Verts, qui est accepté par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC).

La commission passe au vote concernant le troisième amendement des Verts, qui est accepté à l'unanimité.

La commission passe au vote concernant l'amendement PLR, qui est accepté à l'unanimité.

Mise au vote, la motion M-1381 amendée est acceptée par la commission par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'être plus ambitieux en matière d'arborisation et de végétalisation et de viser 50% d'ombrage pour 2050;
- de renforcer la collaboration avec les autorités cantonales;
- de mettre en œuvre des encouragements pour les propriétaires privés;
- de proposer des solutions innovantes pour augmenter l'ombrage lorsque la plantation n'est pas possible;
- d'étudier systématiquement la déviation des réseaux dans le cadre de travaux afin de libérer de l'espace en sous-sol pour le système racinaire des grands arbres.